

Le Mot du Président

GRÉGORY REGOUBY

Directeur de la Publication & CEO du Groupe Plus que Pro



Protéger le consommateur est devenu un enjeu majeur dans toute l'Europe.

Notre groupe y contribue depuis près de dix ans !

Entamée il y a plusieurs années, la mise en place de dispositifs légaux et réglementaires visant à apporter des garanties aux internautes vient de franchir une étape décisive.

On peut même dire que l'histoire s'accélère, avec les entrées en vigueur effectives du DSA (Digital Services Act) le 17 février dernier, puis celle du DMA (Digital Market Act) le 6 mars.

Ces deux dispositifs, que nous avons déjà largement évoqués dans ces colonnes, constituent un immense progrès, dans la mesure où ils ont pour objectif de sécuriser les relations entre les internautes, les fameuses GAMAM (Google, Apple, Meta, Amazon, Microsoft) et plus généralement l'ensemble des plateformes marchandes sur internet (à l'exception partielle des plus petits sites d'e-commerce, dispensés de certaines règles). Le droit européen a également sévèrement encadré l'utilisation des avis clients et interdit de facto la publication de faux avis, leur détournement ou leur modification, directement assimilés à des pratiques commerciales trompeuses. En parallèle, il a mis en place un régime de sanctions particulièrement sévères.

En pionnier de la défense du consommateur, Plus que PRO s'inscrit lui aussi dans cette évolution irréversible vers plus de transparence et de sécurité

Dans un monde désormais largement digitalisé, Plus que PRO

a en effet été un précurseur de l'utilisation de technologies innovantes d'authentification et de sécurisation des avis clients, alors que ces derniers font définitivement partie du parcours d'achat des consommateurs d'aujourd'hui.

Grâce à un process de collecte, de modération et de publication des avis clients en ligne basé sur une technologie algorithmique de pointe, la Blockchain, le réseau des Meilleures Entreprises de France permet au grand public d'identifier sans risque de se tromper les professionnels de confiance

Selon la même logique, L'Indicateur de la Franchise remet aux franchiseurs des trophées décernés en fonction des avis infalsifiables de leurs affiliés !

**DSA, DMA, PqP, TM2F :
Quatre acronymes
pour imposer la preuve
en valeur cardinale !**

La remise des prix de la seconde édition des « Trophées des Meilleures Franchises de France », a lieu, comme l'année dernière, à l'occasion du salon Franchise Expo de la Porte de Versailles, en partenariat avec Franchise Magazine, La

Caisse d'Épargne, le Cabinet Simon Associés, Franchise Management, In Extenso et le site AC Franchise.

Seul classement établi grâce aux réponses à 50 questions recueillies anonymement auprès des franchisés eux-mêmes, les TM2F constituent à la fois un outil de diagnostic irremplaçable pour les têtes de réseau qui s'engagent sur la voie de la transparence et pour les candidats désireux de prendre leur décision « en toute connaissance de cause », comme le dit si justement la Loi Doubin.